



**Bruxelles, le 8 mai 2017**  
**(OR. fr)**

**8670/17**

**LIMITE**

**TU 4**

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 <sup>e</sup> partie)/Conseil
Objet:	Relations avec la Tunisie - Adoption de la position de l'Union européenne en vue de la treizième session du Conseil d'association (Bruxelles, le 11 mai 2017)

---

1. En vue de la treizième session du Conseil d'association UE-Tunisie, le groupe Mashreq/Maghreb a mis au point la position de l'Union européenne comme suit:
  - annexe I: projet de déclaration de l'UE;
  - annexe II: projet d'ordre du jour.
2. Sous réserve de confirmation par le Comité des représentants permanents, le Conseil est invité à approuver, en point "A" de l'ordre du jour de sa prochaine session, le projet de déclaration de l'UE et le projet d'ordre du jour qui figurent dans les annexes I et II de la présente note.

**TREIZIEME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-TUNISIE**

**(Bruxelles, 11 mai 2017)**

**Déclaration de l'Union européenne**

1. A l'occasion du Conseil d'Association avec la Tunisie, l'Union européenne (UE) renouvelle au peuple tunisien son engagement résolu et son appui à la transition démocratique, fondée sur les principes de l'Etat de droit, du respect des droits de l'Homme, de la bonne gouvernance et du développement socio-économique inclusif et durable, dans un environnement présentant de multiples défis. L'UE confirme sa volonté de travailler à l'approfondissement et au renforcement de ses relations déjà privilégiés avec la Tunisie dans tous les domaines et à l'intensification des liens et de l'intégration entre nos sociétés. En accord avec sa Stratégie Globale, l'UE a un intérêt stratégique à appuyer une Tunisie démocratique, prospère, et stable dans son voisinage.
2. L'UE a pu réitérer ces objectifs au plus haut niveau politique, notamment lors de l'adoption de la Communication conjointe de la Haute représentante/vice-présidente pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et de la Commission européenne du 29 septembre 2016 'Renforcer le soutien de l'UE à la Tunisie' (Communication conjointe) et dans les Conclusions du Conseil de l'UE sur la Tunisie du 17 octobre 2016. La Communication conjointe se veut être un catalyseur pour un engagement renforcé de l'UE et de ses Etats membres en appui à la Tunisie, afin de répondre au caractère exceptionnel de la situation tunisienne, à travers la mobilisation de tous les instruments disponibles de l'UE. L'UE prévoit notamment de mobiliser un ensemble coordonné et équilibré de mesures financières et non-financières à la hauteur des défis auxquels la Tunisie fait face.
3. Les autorités tunisiennes ont un rôle déterminant dans ce processus L'adoption récente du Plan du développement quinquennal tunisien 2016-2020 et les progrès dans le processus de réformes vont permettre en particulier d'ancrer les interventions des pouvoirs publics et des leurs partenaires internationaux, y compris l'UE, dans un nouveau cadre de programmation cohérent et ciblé.

4. L'UE reste particulièrement préoccupée par les répercussions de la crise libyenne sur la Tunisie. La Tunisie et l'UE ont un intérêt commun à soutenir les efforts en vue d'une solution politique inclusive à la crise libyenne. Dans ce contexte, la Tunisie joue un rôle significatif et apprécié dans les efforts de médiation en cours.

#### **Futur du Partenariat privilégié**

5. Lors de leur dernier Conseil d'Association (avril 2016), l'UE et la Tunisie ont amorcé les premières discussions sur les orientations futures du Partenariat privilégié. A cette occasion, l'UE et la Tunisie ont confirmé le caractère déjà très large, global et stratégique de leurs relations, consacré par le Plan d'Action en vigueur (2013-2017), et ont convenu de la nécessité de progresser dans une réflexion approfondie, qui indiquera la voie à suivre pour assurer le plein développement des potentiels du partenariat déjà existant et répondre à l'ambition mutuelle de renforcer les liens existants à l'horizon 2020.
6. Avec la Communication conjointe du 29 septembre 2016, l'UE a mis sur la table ses propositions pour un renforcement du partenariat existant. L'UE continuera à mettre pleinement en œuvre la Communication conjointe et encourage un effort additionnel des deux parties pour assurer son opérationnalisation.
7. L'UE souligne d'autre part l'importance de progresser dans l'identification d'un nouveau cadre pour le futur partenariat UE-Tunisie, capable de remplacer le Plan d'Action en cours, de refléter l'ampleur et la profondeur de nos relations privilégiées et de répondre à nos ambitions pour le futur, dans le respect du principe de différenciation de la Politique européenne de voisinage révisée.

## Dialogues politiques

8. En 2016, l'UE a clairement réaffirmé au plus haut niveau sa mobilisation pleine et entière de soutenir la Tunisie, en particulier au travers de la visite de la Haute Représentante/Vice-présidente pour les affaires étrangères et la politique de sécurité le 1<sup>er</sup> novembre 2016 et des visites en Tunisie du Commissaire chargé de la politique européenne de voisinage et des négociations pour l'élargissement en avril 2016 et de sa participation à la Conférence Tunisia 2020 du 29 au 30 novembre 2016. L'année 2016 s'est conclue par la visite auprès des institutions européennes du Président de la République tunisienne le 1<sup>er</sup> décembre 2016, y incluse son allocution à la session plénière du Parlement européen. A cette occasion, les deux parties ont aussi lancé le Partenariat pour la Jeunesse UE-Tunisie
9. L'UE demeure déterminée à traduire par un dialogue politique étroit, intense et régulier la priorité accordée aux relations UE-Tunisie. Elle continuera de promouvoir un dialogue politique élargie, mettant l'accent sur l'ensemble des sujets d'intérêt mutuel, en particulier les questions régionales et internationales. Comme proposé par la Communication conjointe, l'UE est favorable à l'organisation tous les deux ans d'une réunion UE-Tunisie à haut niveau et la participation des ministres tunisiens à des discussions spécifiques du Conseil de l'UE.
10. Le soutien et le renforcement de la société civile dans le processus de transition démocratique, dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques tunisiennes et au regard des orientations stratégiques que certains volets de nos relations peuvent impliquer pour le modèle social et économique de la Tunisie, demeurent l'une des grandes priorités de l'UE. L'UE continue à encourager la participation de la société civile au dialogue avec les autorités, dans tous les domaines et en particulier à travers le dialogue tripartite UE-Gouvernement tunisien-société civile, et soutient le renforcement de ses capacités, avec une attention particulière quant au rôle joué par la société civile au niveau local, dans le cadre de la décentralisation.

11. Le dialogue institutionnel UE-Tunisie revêt également une dimension parlementaire très active, comme l'a démontré l'organisation de la semaine tunisienne au Parlement européen (2-5 mai 2017) et la tenue, le 4 mai dernier, de la troisième session de la Commission parlementaire mixte. L'UE soutient pleinement ce processus de rapprochement entre nos institutions démocratiques représentatives.

## **Jeunesse**

12. A travers le Partenariat pour la Jeunesse UE-Tunisie, lancé le 1<sup>er</sup> décembre 2016 à Bruxelles, l'UE est engagée à renforcer son appui à la réalisation des ambitions de la jeunesse tunisienne dans des domaines aussi importants que: l'éducation, l'employabilité, la participation des jeunes et en particulier des femmes à la vie publique et politique, et le renforcement des liens entre les jeunes tunisiens et européens, avec une attention particulière à la situation de la jeunesse dans les zones et régions les plus défavorisées du pays. Le succès de la nouvelle Tunisie démocratique dépendra de sa capacité à répondre aux attentes de sa jeunesse, en terme de libertés et en particulier d'opportunités économiques et sociales.
13. Un processus structuré, capable d'identifier des objectifs clairs de court et long terme et des actions concrètes semble nécessaire vu le nombre important d'initiatives déjà en cours dédiées à ce groupe cible. L'UE soutient la Tunisie dans ce processus. Elle propose en particulier l'établissement d'un dialogue inclusif sur la jeunesse qui accompagnerait la préparation et la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la jeunesse, se focaliserait sur l'identification des besoins spécifiques dans le cadre de grands axes prioritaires et des initiatives à mettre en place de manière coordonnée pour assurer le plus possible un impact réel sur la condition des jeunes.
14. Afin de permettre aux jeunes tunisiens de renforcer leurs liens avec leur homologues européens, l'UE continuera d'œuvrer à maximiser les opportunités offertes par les programmes de soutien européens, en particulier le programme Erasmus +, notamment à travers sa composante jeunesse, mais aussi à travers un Forum pour la jeunesse que l'UE propose d'organiser en coopération avec la partie tunisienne.

## Consolidation démocratique et promotion de la bonne gouvernance

15. En matière des droits de l'Homme, la mise en œuvre de la Constitution a connu en 2016 des avancées significatives : mise en place du mécanisme national de prévention de la torture, en conformité avec les obligations du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture; adoption de la loi sur l'accès à l'information; présentation à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) du projet de loi sur la discrimination ; création en mai 2016 d'un conseil des pairs pour l'égalité et l'équivalence des chances entre les femmes et les hommes; adoption d'une politique nationale intégrée pour l'enfance. Des avancées importantes sont également intervenues en matière de bonne gouvernance: communalisation intégrale du territoire et adoption du projet de loi relatif aux élections, adoption en janvier 2017 d'une stratégie de modernisation de l'administration, adoption de la stratégie nationale sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption et son plan d'action fin 2016, amendement partiel du code de procédure pénale, mise en place progressive d'un système d'information judiciaire, clé pour assurer la transparence de la justice. L'UE salue la tenue récente de la première réunion du Conseil Supérieur de la Magistrature et encourage la désignation des membres de la Cour constitutionnelle. Par ailleurs, l'UE salue les engagements pris par la Tunisie à Genève dans le cadre de l'Examen périodique universel.

16. Dans ce contexte, l'UE réitère son soutien à la Tunisie dans son engagement pour la mise en œuvre effective de la Constitution, le renforcement des institutions démocratiques et la création et mise en œuvre de toutes les instances constitutionnelles et indépendantes. Elle encourage la Tunisie à progresser dans l'harmonisation de la législation existante pour assurer le plein respect des droits prévus par la Constitution, la mise en œuvre effective des principaux traités et conventions internationales en matière de droits de l'Homme. L'UE encourage en particulier la Tunisie à enquêter sur les allégations de mauvais traitements et de torture, en particulier dans les centres de détention, ainsi qu'à progresser vers l'adoption de la loi contre la violence à l'égard des femmes. L'UE encourage et soutient la Tunisie dans son travail pour assurer le respect et la conformité à la Constitution de dispositions législatives pouvant induire des discriminations sur la base du genre ou de l'orientation sexuelle, en particulier par rapport aux droits des LGBTI; ou qui introduisent des limitations potentielles à la liberté de presse et d'expression; et à compléter le cadre législatif dédié à la protection des droits des migrants.
17. Depuis 2011, l'UE a fait de l'appui au processus électoral une de ses priorités, à travers son assistance technique à l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE), le déploiement des missions d'observation électorale, ainsi que l'appui aux organisations de la société civile actives dans la supervision des élections. Elle reste pleinement engagée à poursuivre cet appui. L'UE se réjouit de la tenue des élections municipales le 17 décembre 2017, qui constituent une étape essentielle à la consolidation de la transition démocratique tunisienne, et marque sa disponibilité à déployer une mission d'observation électorale à cette occasion. Au regard du processus de décentralisation amorcé, l'UE souligne l'importance de l'adoption et de la mise en œuvre du Code des collectivités locales.
- Elle réaffirme son soutien à la création et au bon fonctionnement de l'ensemble des instances indépendantes, de la poursuite du processus de justice transitionnelle, et de la mise en œuvre effective des réformes, notamment dans les secteurs de l'administration, de la justice et pour lutter contre la corruption. Un nouveau programme au renforcement de l'efficacité de la justice est en discussion et s'ajoutera à l'appui déjà substantiel que l'UE fournit à ce secteur, pilier de la consolidation démocratique.

18. Attentive aux débats publics qui animent la société tunisienne, l'UE considère également fondamental que les mesures nécessaires en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme soient prises et appliquées en pleine conformité avec les droits et libertés garantis par la Constitution – y compris les droits de la défense, la liberté d'expression, et l'interdiction de la torture – et conformément aux engagements internationaux de la Tunisie.

### **Croissance et développement socio-économique inclusif et durable**

19. La situation socio-économique de la Tunisie demeure contrastée. Si le taux de croissance a montré de faibles signes de reprise (de 0,8% en 2015 à 1,1% en 2016), la position budgétaire s'est dégradée (le déficit budgétaire est passé de 4,4% du PIB en 2015 à 5,7% en 2016 ; la dette publique est en hausse en 2016).
20. La Conférence internationale 'Tunisia 2020' des 29 et 30 novembre 2016 à Tunis, a été l'occasion pour la Tunisie de présenter plus en détail ses plans pour un nouveau modèle de développement économique et social, inclusif et durable, basé sur le Plan du développement quinquennal (2016-2020). L'UE et ses Etats Membres étaient représentés à haut niveau lors de cette conférence. L'UE réitère sa volonté de soutenir la dynamique positive qu'elle a initiée, notamment au regard des engagements pris par la Tunisie: l'adoption et la mise en œuvre des réformes structurelles et des politiques sectorielles sur le long terme, ainsi que les actions visant à promouvoir la relance sur le court terme, en particulier à travers l'amélioration du climat des affaires, la promotion de l'investissement étranger et la stimulation de la compétitivité du secteur privé tunisien.
21. L'UE salue l'adoption en octobre 2016 de la loi sur l'investissement, applicable depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, appelle le gouvernement à procéder rapidement à l'adoption de tous les instruments qui pourront permettre sa mise en œuvre effective et encourage la Tunisie à réduire les entraves à l'investissement. L'UE continuera à soutenir l'accès aux sources de financement abordables pour les petites et moyennes entreprises (PME) tunisiennes afin d'améliorer leur compétitivité à toutes les étapes de la chaîne de valeurs.

22. Le renforcement des relations commerciales, déjà étroites entre la Tunisie et l'UE, en particulier en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA), et le maintien d'un climat ouvert au commerce et à l'investissement, est considéré par l'UE comme une étape essentielle dans l'approfondissement de l'intégration économique tunisienne au marché intérieur européen. L'UE se réjouit de la tenue en avril 2016 d'un premier cycle de négociations, suivi par des échanges techniques réguliers et soutient la poursuite d'un rythme régulier dans les négociations. L'ALECA n'aura pas pour seul effet d'encourager les échanges entre l'UE et la Tunisie, mais il sera aussi important de veiller à ce que l'incidence positive de l'ALECA aille de pair avec la réalisation des réformes nationales permettant à la population d'en tirer profit, en particulier les régions marginalisées et les populations en situation d'exclusion.
23. Dans ce but, l'UE réitère son engagement à soutenir la négociation d'un accord ambitieux, selon une approche asymétrique en faveur de la Tunisie, pour arriver à des résultats tangibles et une possible conclusion de l'accord dans les plus proches délais, à l'horizon 2019. Au même temps, l'UE examinera toutes les voies de la mise en œuvre des initiatives envisagées dans la Communication conjointe en soutien de la croissance tunisienne et de l'environnement des affaires, tout en respectant le fait que ces mesures restent liées aux avancées dans les négociations ALECA.
24. L'UE se félicite de la reprise à rythme accéléré en 2016 des échanges et réunions techniques autour de l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens (Open Sky). Un accord dans ce domaine permettrait notamment de contribuer à la reprise du secteur du tourisme et encouragera l'approfondissement de l'intégration économique UE-Tunisie.

25. Dans un effort renforcé de promotion du commerce et de l'investissement, l'UE a proposé dans la Communication conjointe la mise en place d'un Partenariat pour la croissance, qui comprendra des missions sectorielles pour des opérateurs du secteur privé de l'UE en Tunisie et aidera la Tunisie à mettre en œuvre sa stratégie de promotion du commerce et des exportations, y compris dans les Etats membres qui n'entretiennent pas de relations commerciales importantes avec elle, à travers une plus grande visibilité des atouts tunisiens, l'ouverture des marchés et le développement concomitant des perspectives d'exportations, d'importations et d'investissement pour les produits tunisiens, tout en renforçant le cadre réglementaire en matière d'investissement, en vue d'améliorer le climat des affaires.
26. La Communication conjointe du 29 septembre 2016 cible en particulier l'identification de mesures pour un soutien renforcé et efficace de l'UE au progrès socio-économique et la création d'emploi en Tunisie, notamment en faveur des jeunes. Outre son soutien aux secteurs prioritaires comme l'agriculture, le tourisme, les PME, l'UE réitère sa volonté de soutenir la Tunisie pour tirer parti des transformations des économies modernes, en particulier l'économie verte et circulaire, l'innovation, l'économie numérique et la recherche. L'UE est à cet égard prête à partager plus avant son expertise en matière de "spécialisation intelligente" ('smart specialisation') afin de promouvoir un développement économique régional fondé sur l'innovation.
27. L'UE se félicite de la ratification par la Tunisie en octobre 2016 de l'Accord de Paris sur le climat, qui donne un statut officiel aux objectifs établis dans sa contribution déterminée au niveau national (NDC). L'UE est prête à soutenir la Tunisie dans la mise en œuvre de ses engagements ainsi que des stratégies nationales révisées en matière d'énergies et d'efficacité énergétique et l'utilisation de technologies propres, ainsi que dans son intégration au marché euro-méditerranéen de l'électricité.

28. L'UE salue l'adoption de la loi sur les déchets, les réformes engagées dans le secteur de l'eau et la mise en place d'une police environnementale et elle est prête à soutenir la Tunisie dans la mise en œuvre des stratégies nationales révisées dans ces domaines ainsi que pour la promotion d'initiatives pour la limitation de la pollution industrielle et pour rendre l'information environnementale accessible au grand public.
29. L'UE est convaincue que le renforcement du système national de recherche et innovation jouera un rôle capital dans la transformation de l'économie tunisienne et la rendra plus compétitive et mieux reliée à l'économie mondiale. L'UE souhaite en ce sens que la Tunisie profite pleinement des potentialités offertes par son association au programme Horizon 2020 pour aider son système de recherche et d'innovation à devenir plus compétitif et performant. Dans ce contexte, l'UE se félicite des efforts et des ressources engagés par la Tunisie pour assurer sa mise en œuvre efficace et confirme sa volonté forte de soutenir la Tunisie dans ce processus. L'UE se félicite par ailleurs des efforts consentis par la Tunisie dans la perspective de son engagement dans le cadre du programme PRIMA.
30. L'UE souhaite renforcer son soutien à la Tunisie pour le développement de l'économie numérique afin d'accélérer sa croissance dans le secteur de l'informatique, notamment en intégrant la numérisation des PME ou à travers la mise en place des systèmes de e-administration. Dans le domaine de la culture, l'UE est intéressée à stimuler les industries culturelles et créatives en encourageant en particulier les groupements, la collaboration transectorielle et la participation à des programmes de l'UE, tels que "Europe Créative".

31. L'UE soutient un progrès économique accompagné par une progressive réduction des disparités sociales et régionales en Tunisie et l'adoption des mesures décisives afin de promouvoir cet élément central de la transition démocratique. L'UE souhaite travailler plus étroitement avec les autorités et les partenaires sociaux tunisiens afin de mobiliser ses ressources pour la mise en place d'initiatives dédiées à la promotion de l'emploi et de l'employabilité, en particulier des jeunes et des femmes et pour garantir une meilleure adéquation des systèmes de formation et d'éducation aux besoins du marché du travail. L'UE soutient aussi la réforme des services sociaux et des infrastructures sociales et l'amélioration de la politique sociale, notamment le système de protection sociale. L'UE renforcera en particulier son soutien aux initiatives ayant une ambition locale afin de réduire les disparités régionales.

### **Sécurité et lutte contre le terrorisme**

32. L'UE salue les résultats opérationnels significatifs obtenus par les services de sécurité tunisiens au cours de l'année passée. Cependant, le besoin de coopération renforcée entre l'UE et la Tunisie dans ce domaine reste fort, afin d'y apporter des réponses concertées, dans le respect des valeurs partagées de démocratie et de respect des droits de l'Homme. L'UE soutient la poursuite du dialogue politique en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme, entend continuer à participer pleinement dans le mécanisme du G7+ au sein duquel l'ensemble de la coopération internationale de lutte antiterroriste a lieu, et à s'engager, y compris par l'intermédiaire de ses Agences spécialisées, dans la mise en place des mesures concrètes que ces dialogues permettront d'identifier, à l'instar du programme dédié au soutien de la réforme du secteur de la sécurité.

33. L'UE soutient la mise en œuvre de la stratégie nationale tunisienne de lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation dans le respect des droits de l'Homme. La Haute Représentante / Vice-présidente pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a confirmé au Chef du Gouvernement tunisien en octobre 2016 les engagements opérationnels que l'UE voudrait poursuivre.

34. Ce soutien a aussi été démontré de manière concrète durant la visite du Groupe de Travail sur le Terrorisme - Aspects Externes - COTER, organisée par la présidence maltaise en avril 2017, suite notamment à la coopération UE-Tunisie dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et la sécurité. Lors de cette visite, les autorités tunisiennes et en particulier la Commission nationale de lutte contre le terrorisme ont informé l'UE de la situation sur le terrain, et de leurs efforts pour lutter contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la radicalisation.
35. En matière de lutte contre la radicalisation et notamment sa prévention, l'UE continuera de promouvoir le suivi du dialogue lancé en décembre 2016 entre la Plateforme gouvernementale du discours alternatif et de lutte contre la radicalisation et les experts du réseau européen de sensibilisation sur le phénomène de la radicalisation (RAN). Dans le domaine de la gestion des crises, notamment nucléaire, l'UE soutiendra la participation active de la Tunisie aux actions mises en œuvre dans le cadre de l'initiative des centres d'excellence de l'UE pour le renforcement des capacités de gestion des risques chimiques, biologique, radiologiques et nucléaires (NRBC).
36. Dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale entre les deux parties, un renforcement des échanges entre la Tunisie et Eurojust est en cours. L'UE soutient par ailleurs un rapprochement progressif de la Tunisie vis-à-vis des standards du Conseil de l'Europe en matière de droit pénal matériel.
37. En matière de gestion et de prévention des risques de catastrophe, le renforcement de la coopération sera mis au point grâce aux fonds humanitaires alloués et aux activités du mécanisme de protection civile de l'Union européenne, en particulier en renforçant les systèmes d'alerte précoce et les capacités en matière de prévention et de préparation.
38. La gestion des frontières demeure un objectif prioritaire pour l'UE. Dans ce contexte l'UE reste aussi engagée à poursuivre la mise en œuvre d'activités opérationnelles pour combattre le trafic illégal d'armes à feu.

## **Migration, mobilité et intensification des échanges humains**

39. L'UE confirme sa volonté d'intensifier son partenariat avec la Tunisie en matière de migration, et réaffirme l'importance de mettre à profit le cadre déjà existant (Partenariat pour la Mobilité, 2014). Elle souhaite coopérer plus étroitement avec la Tunisie pour lutter contre la migration irrégulière, mieux répondre à ses causes profondes et promouvoir une meilleure gouvernance de la migration. L'UE reste engagée dans la poursuite des négociations en parallèle sur les accords de facilitation de visas et de réadmission, lancées en octobre 2016.
40. En matière de réadmission l'UE réaffirme la nécessité d'une amélioration de la coopération pratique UE-Tunisie, notamment pour aboutir à une identification plus rapide des migrants et à la délivrance des documents de voyage. Un soutien renforcé à des mécanismes de retour volontaire assisté pourrait aider à assurer que les migrants irréguliers d'origine tunisienne puissent retourner vivre dignement en Tunisie bénéficiant d'une réintégration durable.
41. L'UE soutient la conclusion d'un accord facilitant la délivrance des visas à la fois efficace et ambitieux, qui pourrait bénéficier de surcroît de la mise en œuvre de l'ALECA. Elle reconnaît en particulier la nécessité, pour qu'un tel accord puisse offrir son plein potentiel, de l'octroi de facilités pour la mobilité, entre autres, des prestataires de services tunisiens dans l'UE.
42. Le soutien renforcé de l'UE, visant à promouvoir la reprise socio-économique de la Tunisie et le progrès dans le processus de réforme démocratique contribuera de manière très importante à répondre aux causes profondes de la migration. Dans ce contexte l'UE se félicite de l'adoption en 2016, dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique (dans sa Fenêtre "Afrique du Nord"), des nouveaux projets d'une valeur de 11,5 millions d'euros visant à la création d'opportunités socio-économiques en Tunisie, en particulier grâce à la participation de la diaspora et la réinsertion des Tunisiens de retour. Les deux parties réaffirment leur engagement à la mise en œuvre du Plan d'Action de La Valette.

43. L'UE à travers sa Communication de janvier 2017, visant à mieux gérer les migrations et sauver les vies le long de la route de la Méditerranée centrale, souhaite coopérer plus étroitement avec les pays voisins de la Libye, en particulier dans le domaine de la gestion des frontières et elle renouvelle sa proposition à la Tunisie de participer au réseau Seahorse Méditerranée. L'UE est prête à soutenir la Tunisie dans la mise en oeuvre de la Convention internationale sur la recherche et le sauvetage en mer (SAR) et le Convention internationale sur la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) ainsi que dans une gestion efficace de sa zone SAR.
44. Dans le cadre du Partenariat pour la jeunesse, l'UE s'est engagée à faire plein usage au bénéfice de la Tunisie du programme Erasmus+ dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la jeunesse. La tranche de 10 millions € pour Erasmus + allouée spécifiquement à la Tunisie en 2017-2018 dans le cadre du Partenariat pour la jeunesse a pour objectif une mobilité annuelle de 1.500 étudiants, enseignants et jeunes. L'UE confirme sa volonté de maintenir un même niveau de soutien financier jusqu'en 2020. La réalisation de cet objectif important et ambitieux requiert l'engagement de toutes les parties, et la pleine participation et autonomie des institutions et organisations bénéficiaires, aussi à travers l'élimination d'éléments de blocage pratiques et administratifs existants.
45. L'UE croit dans le rôle que la culture peut jouer dans le rapprochement entre les peuples et salue dans ce contexte les efforts mis en place par la Tunisie pour adhérer au programme "Europe Créative", qui offre une opportunité supplémentaire pour promouvoir encore davantage le dialogue et les échanges culturels entre nos sociétés.

## Coopération financière

46. La Communication conjointe envisage un renforcement important de l'assistance financière bilatérale de l'UE, qui pourrait atteindre en 2017 un soutien en dons de 300 millions EUR, le but de l'UE étant de maintenir ce soutien renforcé jusqu'en 2020. De plus, l'UE envisage d'utiliser une partie des fonds supplémentaires prévus pour mobiliser d'autres financements auprès des institutions financières européennes, afin d'atteindre 800 millions EUR par an. L'UE se félicite aussi de la conclusion du protocole d'accord pour une deuxième assistance macro-financière et appelle la Tunisie à un processus de ratification rapide qui permettrait son lancement dans le court terme. La Tunisie reste le premier bénéficiaire, dans le voisinage sud, du Programme "Faîtier" ("Umbrella") qui reconnaît les progrès en matière de démocratie et de droits de l'Homme et dans la mise en oeuvre des réformes qu'y contribuent.
47. Le cadre unique d'appui, identifiant les grands axes de l'assistance multiannuelle de l'UE pour la période 2017-2020 est en préparation. L'UE souhaite une bonne coordination avec la Tunisie dans ce processus, pour assurer un lien étroit entre l'assistance financière de l'UE et les priorités tunisiennes à l'horizon 2020, ainsi que des stratégies sectorielles claires.
48. Une coordination interministérielle renforcée du côté tunisien constituerait une aide précieuse pour améliorer l'efficacité de notre coopération. Egalement, le renforcement des mécanismes de coordination existants tel que le groupe économique G7+, auxquels participe l'UE, une meilleure articulation avec le suivi de la mise en oeuvre du plan quinquennal et des engagements pris lors de la conférence sur l'investissement 'Tunisia 2020', et une participation et responsabilité tunisiennes accrues aux groupes de coordination feraient en sorte que le soutien international soit mieux adapté aux besoins de la Tunisie. Pour renforcer la participation des institutions tunisiennes aux programmes européens, l'UE invite la Tunisie à simplifier les procédures concernées.
49. En ligne avec les recommandations de la Cour des Comptes de l'UE, dans le rapport récemment publié sur la coopération financière UE-Tunisie, l'accélération du processus de réforme, ainsi que l'adoption de stratégies et réformes sectorielles sera centrale pour permettre un meilleur ciblage et impact du soutien financier renforcé de l'UE.

**ASSOCIATION  
ENTRE  
L'UNION EUROPÉENNE  
ET LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE**

**Le Conseil d'Association**

**Bruxelles, le 4 mai 2017  
(OR. fr)**

**UE-TU 2602/17**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

---

Objet:	Treizième session du Conseil d'Association UE-Tunisie
Date:	11 mai 2017
Heure:	11:30
Lieu:	Bruxelles

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 12<sup>ème</sup> Conseil d'Association UE-Tunisie (18 juin 2016)
3. Echange des Déclarations écrites de l'UE et de la Tunisie
4. Progrès dans la mise en œuvre du Partenariat Privilégié et étapes futures (2018-2020)
5. Echange sur des thèmes prioritaires
6. Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Point traité dans la partie informelle.